

Glyphosate : MONSANTO 1 – SANTE PUBLIQUE 0

Après des mois de marchandages l'Europe a donc donné son verdict : le Glyphosate sera autorisé pour 5 ans sur le territoire de l'UE, au lieu des 15 initialement prévus. La France, favorable à un renouvellement de 3 ans, a voté contre et nous nous en félicitons.

Le Président français a pour sa part indiqué sur Twitter «demander au gouvernement de prendre les dispositions nécessaires pour que l'utilisation du glyphosate soit interdite en France dès que les alternatives auront été trouvées, au plus tard dans trois ans».

Pourquoi s'agit-il d'une défaite de la santé publique ? Parce que les états européens se sont dotés de lois pour réglementer l'homologation des pesticides. Et que celles-ci ne sont pas à la hauteur du problème.

Pour mettre sur le marché une substance active les industriels doivent faire mine de montrer patte blanche à l'EFSA, l'Agence Européenne de Sécurité de l'Alimentation. Pour ce faire ils doivent réaliser une série de tests écotoxicologiques et toxicologiques, par leurs propres laboratoires ou ceux qu'ils rémunèrent. Et faire une « sélection » des articles que la littérature internationale a éventuellement consacrés à la substance en question. Ce sont ces deux étapes, et le secret qui les entoure, qui ont été mises sous le feu des projecteurs depuis des mois. Particulièrement depuis que le CIRC (Centre International de Recherche contre le Cancer, organisme rattaché à l'OMS) a classé le Glyphosate « cancérigène probable pour l'homme, certain pour l'animal et génotoxique » (1). Les agences sanitaires européennes (EFSA et ECHA) n'ont pas porté la même appréciation, innocentant le produit phare de Monsanto. S'il s'agissait d'une controverse scientifique on pourrait comprendre, voire s'en féliciter. Mais il s'agit là d'une question de méthode : expertise scientifique, par des experts sans conflits d'intérêt, portant, dans le cas du CIRC, sur la littérature publiée et consultable par tout un chacun. Expertise basée principalement sur les tests réalisés par l'industriel, tests et dossier d'homologation n'étant contrôlés que par les experts des agences. C'est là que le bât blesse : il nous faut, dans le cas de l'évaluation des pesticides, accorder notre confiance à un processus d'expertise opaque, et ne portant que sur les éléments apportés par les industriels. Et dans le cas du Glyphosate, faire comme si les Monsanto papers n'avaient rien révélé ! Rien des connivences dont la firme a bénéficié aux Etats-Unis au sein de l'EPA, l'agence américaine chargée d'évaluer le Glyphosate (2). Rien sur le fait que la firme soupçonnait depuis 1999 les propriétés génotoxiques du Glyphosate et manoeuvrait pour semer le doute (3). Rien sur le copier-coller de l'Institut de gestion des risques allemand, le BfR, concernant la sélection des études de génotoxicité réalisée par les experts de Monsanto (4)

Ce feuilleton a ouvert une grave crise de confiance dans le processus européen d'homologation des pesticides. L'Europe si elle veut protéger ses concitoyens, agriculteurs et consommateurs, doit se doter des moyens nécessaires pour réaliser des contre-expertises (elle ne juge que sur dossiers), exiger l'évaluation de la formulation complète et non de la seule substance active, et rompre définitivement avec le conflit d'intérêt institutionnalisé que représente la procédure d'homologation actuelle. Le remède est pourtant simple et ne coûte pas un euro de plus : les agences doivent désigner les laboratoires indépendants de l'industrie, chargés de conduire les tests toxicologiques ; et les industriels s'acquitter d'une taxe correspondant au montant de l'évaluation (qu'ils réalisaient eux-mêmes auparavant).

Non les lois européennes ne sont pas à la hauteur du problème : celui de la manipulation des données scientifiques par certains industriels. Mais il s'agit bien du bon niveau pour limiter leurs capacités de nuisance. Nous attendons maintenant les propositions que fera le gouvernement sur ce sujet à la fin des Etats Généraux de l'Alimentation.

(1)IARC Monographie volume 112

(2)Le Monde, 17 mars 2017

(3)Le Monde, Roundup, ce que révèlent les Monsanto papers, Stéphane Foucart

(4)Le Monde, 26 novembre 2017, Glyphosate : révélations sur les failles de l'expertise européenne, Stéphane Horel et Stéphane Foucart